

Hebdo Canada



Volume 1, N° 34

le 29 août 1973

Ottawa, Canada.

Le Gouvernement fédéral prend des mesures pour juguler l'inflation dans le secteur alimentaire, 1

Le mouvement des prix toujours à la hausse, 2

Les Postes rendent hommage à une suffragette, 3

La contribution canadienne à l'UNRWA, 4

Visite de spécialistes soviétiques, 4

Accord entre Northern Electric et une société britannique, 4

Possibilité de devenir "immigrant reçu", 5

Étude de la région de la Capitale nationale, 5

Emploi et chômage au Canada, 6

A toute vapeur, 6

Le Gouvernement fédéral prend des mesures pour juguler l'inflation dans le secteur alimentaire

Le Premier ministre a annoncé le 13 août les mesures qui avaient été approuvées par le Cabinet afin d'endiguer les dernières augmentations des prix à l'alimentation.

Le Gouvernement a imposé des restrictions immédiates à l'exportation des bovins et des porcins. Il se propose de convoquer une Conférence fédérale-provinciale à l'automne sur la question des prix des denrées alimentaires et il étendra le mandat du Conseil de révision des prix des denrées alimentaires de façon à pouvoir procéder à des enquêtes sur les hausses de prix.

A l'issue d'une séance du Cabinet de huit heures, M. Trudeau a lu la déclaration suivante à l'occasion d'une conférence de presse tenue à Ottawa:

Le Gouvernement s'inquiète vivement de la hausse des prix des denrées et, à sa réunion du 13 août, le Cabinet a approuvé des mesures destinées à atténuer les effets de cette hausse sur les budgets familiaux.

Quelques jours après que monsieur Trudeau eut annoncé les restrictions qui frapperont l'exportation des bovins et des porcins, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Allistair Gillespie, a déclaré qu'il était possible qu'on assiste à un relâchement des prix de la viande au cours des prochaines semaines. M. Gillespie, qui avait rencontré à Ottawa le 16 août le Conseil des emballeurs de viande et des représentants de l'industrie des provendes, a dit que le prix du boeuf diminuait déjà, mais "qu'il faudrait un certain temps avant que le consommateur en sente les effets". Les participants ont signalé que les ventes des derniers jours se situaient en deçà des récents "sommets", mais qu'il faudrait attendre quelques jours avant que la baisse parvienne jusqu'aux comptoirs de viande. Le ministre a dit estimer que les restrictions frappant les exportations étaient efficaces, c'est-à-dire qu'elles servaient à la fois de régulateur dans une situation devenue fort embrouillée, et de garantie de l'approvisionnement canadien, ce qui constituait l'objet véritable des mesures restrictives du Gouvernement.

Il n'y a pas de disette d'aliments au Canada et on fera en sorte qu'il ne s'en produise pas. Il existe cependant des disettes d'aliments à l'échelle mondiale et il semble y avoir aux États-Unis des pénuries temporaires de certaines denrées. Étant une des principales nations commerçantes et un des plus grands exportateurs de denrées alimentaires, le Canada ne saurait se protéger contre toutes les répercussions de la hausse mondiale du prix des aliments.

Les mesures qu'on va prendre au sujet de la cherté croissante des aliments ne le seront pas au prix d'un accroissement du chômage. L'inflation est un problème mondial que le Canada est incapable de résoudre tout seul. On a envisagé et rejeté l'application d'une régie des prix et revenus, cette mesure ayant été jugée incompatible avec la situation actuelle.

L'économie canadienne est vigoureuse et en rapide expansion et on prévoit pour cette année une augmentation de sept p. 100 du Produit national brut réel. La création d'emplois se poursuit à un rythme plus rapide que celui qu'on observe dans toutes les autres nations industrialisées.

Programme d'action

Le programme d'action que le Gouvernement met en oeuvre aujourd'hui comprend trois parties:

Des mesures visant à maintenir et à augmenter les approvisionnements de

denrées, tout en protégeant les revenus agricoles; des mesures visant à protéger le consommateur contre ceux qui peuvent tenter de profiter de la situation par des hausses de prix abusives; des mesures pour atténuer les effets de la hausse des prix sur le budget familial, en particulier celui des citoyens les plus vulnérables notamment ceux qui dépendent d'un revenu fixe.

Mesures pour maintenir et augmenter les approvisionnements de denrées

Afin de prévenir la disette que causeraient des prélèvements excessifs sur les approvisionnements du Canada, le Gouvernement a rendu aujourd'hui un arrêté en conseil établissant un régime licence des exportations de bovins, de porcs et de produits dérivés. Ce régime de licence, qui sera temporaire, a pour but de corriger le caractère inusité de courants commerciaux qui résultent des conditions anormales du marché.

Les Provinces seront invitées en septembre à une Conférence au niveau ministériel pour chercher un accord sur des principes et des politiques susceptibles d'accroître de façon ordonnée les approvisionnements de denrées. Il faudrait que cela se fasse de façon à permettre aux agriculteurs de projeter l'augmentation de leur production avec l'assurance qu'ils recevront de leur produits livrés au marché des rentrées raisonnables.

Mesures pour protéger le consommateur

Le mandat de la Commission de surveillance des prix des produits alimentaires sera élargi de façon à permettre à celle-ci, de faire enquête sur le prix de telle ou telle denrée particulière.

Le personnel de la Commission de surveillance des prix des produits alimentaires sera renforcé par l'adjonction d'enquêteurs expérimentés, y compris des agents de la Division de la publicité trompeuse du ministère de la Consommation et des Corporations.

Le Gouvernement invitera l'Association canadienne des consommateurs à mobiliser ses membres pour aider la Commission à découvrir les cas de hausse indue des prix.

Lorsque des hausses indues des prix seront décelées, la Commission rendra publics les faits et leur donnera une large publicité; les responsables des

firmer impliquées pourront s'attendre à être sommés de comparaître devant la Commission.

Si la Commission rapportant des cas de bénéfices nettement excessifs où les parties en cause ne sont pas disposées à procéder à des rajustements volontaires, le Gouvernement cherchera à obtenir l'autorisation du Parlement pour prendre les mesures qui s'imposent.

Mesures pour atténuer l'effet de la hausse des prix sur le consommateur

Les mesures déjà acceptées par le Parlement pour augmenter le revenu disponible des Canadiens, comprennent les diminutions considérables de l'impôt sur le revenu des particuliers et de la taxe de vente inscrites au dernier budget, l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers et des augmentations considérables des pensions de la sécurité de la vieillesse.

Le Parlement sera prié d'approuver plusieurs mesures destinées à aider le consommateur canadien:

1) les allocations familiales, presque triplées, seront portées à une moyenne de \$20.00 par enfant et par mois, à partir du 1er janvier 1974;

2) afin de rendre plus sensibles à la hausse des prix les prestations versées en vertu des Programmes de sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, les versements de pensions seront indexés trimestriellement plutôt qu'annuellement, ce qui entraînera une nouvelle augmentation des pensions le 1er octobre;

3) le Régime des pensions du Canada sera amendé, avec le consentement des provinces, de manière à assurer l'indexation complète de ces pensions et à protéger pleinement, par conséquent, le pouvoir d'achat qu'elles représentent.

Pour accompagner l'indexation complète des pensions sous le Régime des pensions du Canada la restriction de deux p. 100 à l'indexation annuelle relative aux régimes de pension des employés enregistrés sera éliminée afin d'assurer l'enregistrement de régimes prévoyant l'indexation complète.

Aux termes du Régime d'assistance publique du Canada, le Gouvernement fédéral assume 50 p. 100 des frais de l'assistance sociale qu'assurent des provinces aux nécessiteux. Le Gouvernement paiera 50 p. 100 des augmentations de la contribution des provinces

à l'Assistance sociale destinées à correspondre à la hausse du coût de la vie.

Ce programme en trois points est ce qui s'impose aujourd'hui. Je peux vous assurer que si d'autres dispositions deviennent nécessaires pour protéger les approvisionnements des Canadiens, ou pour empêcher que ne s'érode davantage leur pouvoir d'achat, elles seront prises sans délai.

Le mouvement des prix toujours à la hausse

L'indice des prix à la consommation au Canada (1961 = 100) a augmenté de 0.9% passant de 148.4 en mai à 149.7 en juin, soit un accroissement supérieur à celui normalement enregistré entre ces deux mois; cette avance est imputable à une augmentation des principaux éléments. La hausse du prix des aliments de 2.0% a été le principal facteur de l'augmentation du mois dernier. Le niveau des prix de tous les éléments autres que les aliments a progressé de 0.5%, l'augmentation étant de 0.5% pour l'indice de l'habitation et de 0.9% pour les transports. L'élément "habillement" a augmenté de 0.4%, alors que les indices des tabacs et alcools et des loisirs, de la formation et de la lecture ont tous deux progressé de 0.1%. L'indice des soins personnels et d'hygiène est demeuré stationnaire. De juin 1972 à juin 1973, l'indice d'ensemble a progressé de 8.1%.

L'alimentation

L'indice des aliments s'est accru de 2.0% et a atteint 160.5% en juin, contre 157.4 en mai. Cet accroissement contraste avec les augmentations de 0.1% et 0.2% enregistrées de mai à juin en 1972 et 1971, mais se compare avec l'avance de 2.2% entre ces deux mois en 1969. Le mois dernier, les prix des aliments pris à l'extérieur, ont augmenté en moyenne de 0.6% alors que ceux consommés à la maison ont augmenté de 2.2%. Bien que les principaux produits alimentaires consommés à la maison aient enregistré des hausses, les principaux facteurs de cette avance ont été les fruits et les légumes frais, le boeuf et la volaille. Les fruits et légumes frais, qui augmentent normalement de prix à cette époque-ci de l'année, se vendaient bien plus cher en

juin que le mois précédent; leur prix a augmenté en moyenne de 8.7% parce que la hausse du prix d'aliments tels que les pommes de terre, la laitue et les tomates a eu plus de poids que les baisses du prix des autres légumes. Le prix des fruits frais a avancé de 5.1%, l'augmentation touchant la plupart des produits observés. Au cours des douze derniers mois, les indices des légumes et des fruits frais ont augmenté respectivement de plus de 51% et 23%. L'indice de la viande, de la volaille et du poisson, qui a enregistré une diminution au début de mai, a augmenté de 2.7% le mois dernier en raison d'une hausse de 5.1% du boeuf et de 2.3% de la volaille. Le prix du porc a augmenté de 0.5%. Depuis juin 1972, le prix de détail du boeuf a augmenté en moyenne de 21%, le prix du porc ayant avancé de presque 22% et celui de la volaille, de plus de 26%. De mai à juin le prix des oeufs a augmenté de 2.0% pour s'établir à plus de 61% au-dessus de ce qu'il était l'année précédente. La hausse de 1.0% de l'indice des céréales et des produits de boulangerie le mois dernier est attribuable à une hausse du prix du pain et des céréales de table. Le prix des produits laitiers s'est accru en moyenne de 0.3% principalement à cause de la hausse du prix de la crème glacée, du lait évaporé et du lait écrémé en poudre. L'indice des huiles et des corps gras, y compris la margarine, la graisse végétale, l'huile à frire et de la vinaigrette, a progressé de 1.4%. Les prix des aliments-minutes ont en général augmenté de mai à juin, un certain nombre de produits congelés et de mets préparés enregistrant des augmentations. Le prix des boissons, y compris le café, le thé et les boissons gazeuses, a également progressé; parmi les autres produits alimentaires, le sucre, la poudre à gelée et le ketchup ont enregistré des hausses de prix. Au cours des douze derniers mois, l'indice des aliments a progressé de 16.7% suite à l'augmentation de 17.7% du prix des aliments consommés à la maison et de 11.1% des repas pris à l'extérieur.

L'habitation

L'indice de l'habitation s'est accru de 0.5%, passant de 151.3 en mai à 152.1 en juin en raison de l'augmentation de 0.4% de l'élément "logement" et de 0.6% des dépenses de ménage. Au cours

des douze derniers mois, l'indice de l'habitation a avancé de 6.7%.

L'habillement

L'indice de l'habillement est passé de 137.5 en mai à 138.1 en juin; cette augmentation de 0.4% est principalement attribuable à une hausse du prix des services vestimentaires et des vêtements pour hommes et enfants. Le prix des services vestimentaires a avancé de 2.5% en raison d'une hausse du prix demandé pour le blanchissage, le nettoyage à sec et la cordonnerie. De juin 1972 à juin 1973, l'indice de l'habillement a augmenté de 5.2%.

Les transports

L'indice des transports est passé de 134.9 en mai à 136.1 en juin; cette augmentation de 0.9% est attribuable à une hausse des transports publics et privés. Pour ce qui est des transports privés, l'avance de 1.4% de l'indice des frais d'utilisation et d'entretien d'automobiles est principalement attribuable aux augmentations généralisées du prix de l'essence et de l'huile à moteur. L'avance de l'élément "transports publics" est attribuable à une hausse de l'indice du prix des billets de train et à quelques augmentations du prix du transport interurbain par autobus. De juin 1972 à juin 1973, l'indice des transports a avancé de 1.9%.

Biens et services

Le mouvement des prix à la consommation, reclassé par biens et services, présente un autre aspect de la variation des prix. Entre mai et juin, l'indice de l'ensemble des biens a augmenté de 1.1%. Les biens durables ont subi une hausse de 0.3% en raison principalement de l'augmentation du prix des meubles, des appareils et de l'équipement ménagers et des automobiles neuves. Les biens semi-durables ont également augmenté de 0.3%, principalement en raison de l'augmentation du prix des articles d'ameublement et des articles ménagers ainsi que de l'habillement. L'avance de 1.5% des biens non durables est en majeure partie imputable à la hausse du prix des aliments, de l'essence, du mazout, des fournitures de ménage et des boissons alcooliques. L'indice des services a augmenté de 0.4%, principalement en réponse à

l'augmentation du coût du logement, des services vestimentaires et des leçons de conduite. De juin 1972 à juin 1973, l'indice de l'ensemble des biens a augmenté de 8.8%, et celui des services, de 6.5%.

Les Postes rendent hommage à une suffragette

Un timbre de 8 cents sera émis le 29 août pour marquer le centième anniversaire de la naissance de Nellie McClung, ardente promotrice de réformes sociales et de la reconnaissance du droit de vote pour les femmes.



"Nellie McClung peut être considérée, à juste titre, comme l'une des pionnières du mouvement féministe, a dit M. Ouellet. Par sa participation active et fructueuse à la cause de l'égalité politique des femmes et par ses réalisations personnelles sans précédent, elle a contribué à faire accorder aux femmes canadiennes le droit de participer pleinement à la vie politique de leur pays."

Le mouvement en faveur du droit de vote, qui avait pris naissance dans les années 80, n'avait pas encore beaucoup d'ampleur au pays quelque 20 ans plus tard. Nellie McClung lui donna une nouvelle vigueur par une campagne active menée au Manitoba. Cette province fut la première à accorder l'égalité politique aux femmes en 1916. Ce geste entraîna l'adoption de lois sur le droit de vote en Saskatchewan et en Alberta au cours de la même année, puis en Colombie-Britannique et en Ontario en 1917, en Nouvelle-Écosse en 1918, au Nouveau-Brunswick en 1919, à l'Île-du-

Prince-Édouard en 1922 et à Terre-Neuve en 1925.

Mme McClung a été l'une des cinq femmes qui, en 1929, à l'instigation du juge Emily Murphy, ont forcé le Conseil privé à déclarer que les femmes pouvaient être nommées au Sénat et remplir des fonctions publiques aussi importantes que celle de député. Privilèges qui avaient été refusés aux femmes jusqu'alors.

En plus de lutter pour la reconnaissance du droit de vote des femmes, Mme McClung a occupé des postes et obtenu des honneurs auxquels aucune Canadienne n'avait pu prétendre avant elle. Son appui à l'effort de guerre lui valut d'être nommée à la Conférence canadienne de la guerre en 1918. En 1921, elle fut la première Canadienne déléguée à une Conférence oecuménique internationale de l'Église méthodiste. Éluë la même année à l'Assemblée législative de l'Alberta, elle y siégea jusqu'en 1926. Elle fut, de 1936 à 1942, la première femme à siéger au Bureau des gouverneurs de la radio-diffusion. Au cours de la même période, elle représenta le Canada à la Société des Nations.

Nellie Letitia Mooney est née le 20 octobre 1973 à Chatsworth (Ontario). A l'âge de sept ans, elle vint s'établir au Manitoba avec ses parents. C'est dans cette province qu'elle épousa Robert Wesley McClung en 1896. Mme McClung mourut à Victoria (Colombie-Britannique) le 1er septembre 1951.



Visite de spécialistes soviétiques

Dans le cadre de la collaboration permanente engendrée par l'Accord technologique conclu entre le Canada et l'URSS, un groupe de spécialistes soviétiques a récemment fait un séjour d'une semaine au Canada afin d'étudier les machines agricoles, et notamment celles qui ont trait à la production du grain, et de discuter de questions comme la génétique des plantes, l'élevage, la production des céréales et des graines oléagineuses, et les systèmes de mécanisation agricole.

Le groupe était dirigé par le sous-ministre soviétique de l'Agriculture, M. I.N. Kuznetsov, que l'on voit sur les photographies à l'usine d'essais de moissonneuses-batteuses Massey-Ferguson à Toronto, examinant attentivement certains des mécanismes d'un des plus récents modèles fabriqués par la compagnie à Brantford (Ontario).

La visite du groupe qui s'est rendu dans quatre provinces fait suite à la participation canadienne à l'exposition agricole tenue à Moscou en septembre dernier, où le savoir-faire canadien a éveillé l'intérêt des techniciens soviétiques.

L'Accord de coopération dans l'application industrielle de la science et de la technologie a été signé à Moscou en janvier 1971, et beaucoup d'échanges ont eu lieu depuis lors entre experts soviétiques et canadiens.

La contribution canadienne à l'UNRWA

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé que la plus grande partie de la contribution canadienne à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a été remise aux Nations Unies. La contribution canadienne, sujette à l'approbation du Parlement, atteindra cette année un total de 1.6 million de dollars dont \$700,000 en espèce et \$900,000 sous forme de don de farine.

Depuis le début des programmes de secours, de santé, et d'éducation de l'UNRWA, le Gouvernement canadien a versé plus de 30 millions de dollars à ce fonds, ce qui en fait le troisième plus grand donateur.

Accord entre Northern Electric et une société britannique

La compagnie *Northern Electric* a signé son premier accord international important relatif à l'octroi d'un permis à une firme étrangère: un contrat de dix ans conclu avec la compagnie *Plessey Telecommunications Limited* d'Angleterre, une des plus importantes entreprises de télécommunication du monde.

L'accord prévoit que *Northern* fournira des renseignements sur la fabrication de pièces d'appareils téléphoniques de sa conception. *Plessey* reçoit pour la durée du contrat le droit exclusif de fabriquer et de vendre ces pièces en Angleterre, en Afrique du Sud, en Australie, au Portugal et au Brésil, pays où cette firme possède d'importantes usines.

Les pièces qui ont fait l'objet de

l'accord sont le modèle de PBX le plus récent, soit le SG-1, entièrement électronique, qui a connu un immense succès au Canada et aux États-Unis, l'appareil *Contempra*, le clavier *Logic 10* et un nouvel écouteur serre-tête léger.

M. John C. Loob de la compagnie *Northern*, a affirmé qu'il s'agit d'une percée importante pour sa compagnie. "La transaction porte sur des millions de dollars et permettra de conclure d'autres ententes semblables ailleurs en Europe et au Japon. En pratique il n'est pas possible d'exporter des produits finis sur ces marchés, mais l'accord permettra à *Northern Electric* de vendre plusieurs pièces de base ou de rechange fabriquées dans ses usines canadiennes.

Possibilité de devenir "immigrant reçu"

Les personnes entrées au Canada comme visiteurs ou illégalement, le ou avant le 30 novembre 1972, ont jusqu'au 15 octobre, à minuit, pour faire une demande d'"immigrant reçu," a annoncé récemment M. Robert Andras, ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration.

Cet avantage leur est fourni à la faveur d'une mesure législative présentée à la Chambre le 18 juin par M. Andras, en vue de modifier la Loi sur la Commission d'appel de l'immigration. La nouvelle loi est entrée en vigueur le 15 août.

Le ministre a précisé: "La date du 15 août a été choisie afin d'assurer un délai raisonnable pour se qualifier comme "immigrants reçus" à tous ceux qui sont arrivés au Canada le 30 novembre 1972 ou antérieurement, et qui y sont demeurés depuis."

Jusqu'ici 5,744 candidats se sont présentés en vertu de ces nouvelles modalités d'application de la loi. Les inscrits avec 4,406 personnes à charge, forment déjà un total de 10,150 personnes.

M. Andras s'est ensuite dit "satisfait du nombre de personnes qui ont déjà indiqué leur intention de régulariser leur situation en notre pays. Celles qui, comme elles, s'inscrivent avant le 15 octobre seront accueillies avec sympathie et aucune d'entre elles ne sera pénalisée pour être entrée ou être demeurée au Canada illégalement".

Selon le ministre, tout requérant "réussira tout probablement" à obtenir le statut d'"immigrant reçu" s'il démontre qu'il peut s'établir avec succès au Canada, s'il occupe un emploi ou possède une offre d'un emploi permanent; s'il s'est efforcé de se perfectionner, comme par exemple, s'il est parvenu à améliorer sa qualification professionnelle ou s'il a appris le français ou l'anglais.

"Lorsque, a poursuivi le ministre, les facteurs précités ne pourront entrer en ligne de compte, alors on pourra considérer d'autres motifs, tels les relations familiales liées avec des citoyens ou des résidents canadiens et leur dépendance avec les requérants ainsi que celle des requérants envers eux."

Toute personne qui ne s'inscrira pas dans le délai imparti perdra le droit de déposer au Canada une demande d'"immigrant reçu," de même que, tout probablement, celui d'en appeler d'une ordonnance d'expulsion qui pourrait être prononcée plus tard contre elle.

Les rares requérants qui n'obtiendront pas le statut d'"immigrant reçu" conserveront quand même le droit d'en appeler à la Commission d'appel de l'immigration, un organisme autonome.

"Il est clair, a continué le ministre, que c'est la dernière chance qu'on offre aux personnes entrées illéga-



Mme Jean Edmonds (ci-dessus), récemment nommée sous-ministre adjoint à l'Immigration au ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, dit qu'elle est consciente du fait que les personnes arrivées au Canada à titre de touristes et qui y sont demeurées, illégalement hésitent maintenant à se présenter aux autorités afin de se prévaloir des dispositions de la nouvelle loi en vigueur jusqu'au 15 octobre. Elle a cependant déclaré que "c'est là pour elles l'occasion de régulariser leur situation. Les réactions sont encourageantes, mais il est à espérer que chacun prendra cette importante décision rapidement, avant l'expiration du délai prévu".

ment au Canada, ou qui y sont comme visiteurs, de régulariser, tandis qu'elles sont ici, leur situation et d'obtenir le droit de demeurer ici. Tous ceux qui sont admissibles à déposer une demande dans les cas précités et qui n'en profitent pas courent le risque d'être retracés et expulsés, sans droit d'appel."

Étude de la région de la Capitale nationale

M. Douglas H. Fullerton, président de la Commission de la Capitale nationale, a démissionné de son poste afin d'entreprendre pour le compte du Gouvernement, une étude spéciale sur l'aménagement futur de la région de la Capitale.

L'étude qu'entreprendra M. Fullerton portera sur "les meilleurs moyens de gérer la Capitale nationale et d'assurer son développement". M. Fullerton examinera également "le rôle de la Commission de la Capitale nationale et les rapports qu'elle entretient avec les autres corps publics de la région de la Capitale, ainsi que la coordination des divers services fédéraux dont l'activité peut toucher l'aménagement de la région en tant que capitale nationale".

M. Fullerton, dont le mandat aurait normalement pris fin le 31 août, a présenté sa démission le 31 mai, afin de rompre tout rapport régulier avec la Commission et éviter ainsi qu'on ne mette en doute son objectivité.

Le Gouvernement envisage de recommander la constitution, au cours de la prochaine session du Parlement, d'un comité spécial chargé de passer en revue les dispositions actuelles concernant l'administration et l'aménagement de la Capitale nationale, et le rapport de M. Fullerton servirait de document de base aux travaux de ce comité. La dernière étude parlementaire du genre a été effectuée en 1956 par un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes et c'est elle qui a été à l'origine de la Loi sur la Capitale nationale, en 1958, et de l'établissement de l'actuelle Commission de la Capitale nationale.

Le premier ministre et M. Basford se sont dits heureux que M. Fullerton ait accepté d'entreprendre cette étude et ils ont exprimé la conviction qu'il y apportera toute la vigueur et l'enthousiasme qu'il a manifestés jusqu'ici.

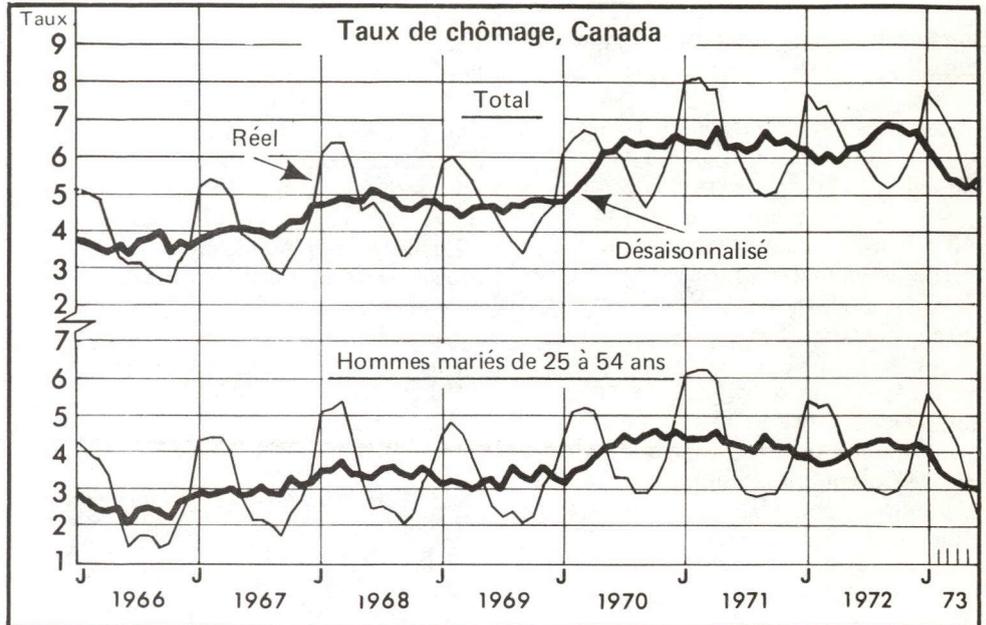
Emploi et chômage au Canada

D'après les estimations de Statistique Canada, la population active comptait en juin 9,613,000 personnes, dont 9,110,000 personnes occupées et 503,000 chômeurs.

Après avoir fléchi pendant cinq mois consécutifs, le niveau désaisonnalisé de chômage a augmenté légèrement de 6,000, passant à 491,000 en juin. Cela est dû surtout à une hausse du chômage des personnes de 14 à 24 ans. Chez les hommes mariés de 25 à 54 ans, le niveau de chômage a continué à décroître, tombant à 100,000.

Le niveau désaisonnalisé de l'emploi a continué à progresser et a atteint en juin 8,836,000. L'emploi chez les hommes mariés de 25 à 54 ans n'a guère évolué depuis mars. Après avoir augmenté le mois dernier, l'emploi chez les femmes mariées de 25 à 54 ans a diminué pour atteindre le même niveau qu'en avril. Chez les personnes de 14 à 24 ans, il a fortement augmenté, passant de 2,275,000 en mai à 2,319,000 en juin.

Le niveau désaisonnalisé de l'emploi s'est fortement accru en Ontario (+51,000). Il a légèrement progressé en Colombie-Britannique et dans la région de l'Atlantique alors qu'il a diminué au Québec. La baisse au Québec est survenue après une série



de hausses importantes durant plusieurs mois. Il n'y a eu aucun changement dans la région des Prairies.

Le taux désaisonnalisé du chômage au Canada a augmenté de 5.2 en mai à 5.3 en juin, après avoir diminué pendant cinq mois consécutifs.

Le taux désaisonnalisé du chômage a fortement augmenté au Québec après une série de régressions. La hausse s'est surtout fait sentir chez les jeunes étudiants qui sont entrés sur le marché

du travail pour l'été. Le taux a légèrement augmenté en Colombie-Britannique alors qu'il a baissé dans les régions de l'Atlantique et des Prairies ainsi qu'en Ontario.

Pour ce qui est des groupes d'âge, le taux désaisonnalisé du chômage a légèrement progressé chez les personnes de 14 à 24 ans après avoir diminué pendant cinq mois. Il est resté inchangé pour les personnes de 25 ans et plus pour le second mois consécutif.

A toute vapeur

Hydro News (numéro de mai-juin 1973) révèle que, grâce aux efforts d'une société canadienne, on s'intéresse de plus en plus aux possibilités de l'énergie géothermique (la chaleur naturelle qui se dégage du centre de la terre) comme moyen de répondre aux besoins énergétiques de l'Amérique du Nord.

La société *United Siscoe Mines Ltd* effectue des forages dans un champ de coton de l'Arizona afin d'y découvrir des nappes souterraines de vapeur; cette entreprise a incité les investisseurs et les spéculateurs à porter la valeur de la société de 4 millions de dollars l'été dernier à 60 millions à la mi-mars.

Entre-temps, à une réunion mondiale aux Nations Unies, des experts en énergie ont convenu que l'énergie géothermique constitue l'une des nou-

velles sources les plus prometteuses d'une énergie relativement non polluante.

Selon une évaluation optimiste, l'énergie géothermique deviendra peut-être dans une cinquantaine d'années une ressource plus importante que le pétrole. On estime qu'au moins 80 nations ont des conditions géologiques indiquant une réserve importante de ce genre d'énergie.

Les experts ont toutefois relevé un certain nombre d'obstacles à la pleine mise en valeur de l'énergie géothermique. Il convient de citer, entre autres, l'hésitation soutenue des gouvernements et de l'industrie à envisager sérieusement les possibilités qu'offre cette énergie, le manque d'explorations systématiques de son potentiel et l'absence quasi totale d'échange d'informations entre les nations à cet égard.

La source de la plus grande partie

de l'énergie géothermique provient de la fusion de roches (ou magma) au centre de la terre. L'eau en ébullition et la vapeur proviennent de la rencontre des courants d'eau souterrains avec cette masse en fusion. Lorsqu'une vaste étendue d'eau entre en contact avec le magma à quelques milles de la surface terrestre, il est alors possible de recueillir l'eau en ébullition et la vapeur et de les utiliser pour produire de l'électricité.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2. Un index paraîtra tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title "Canada Weekly".